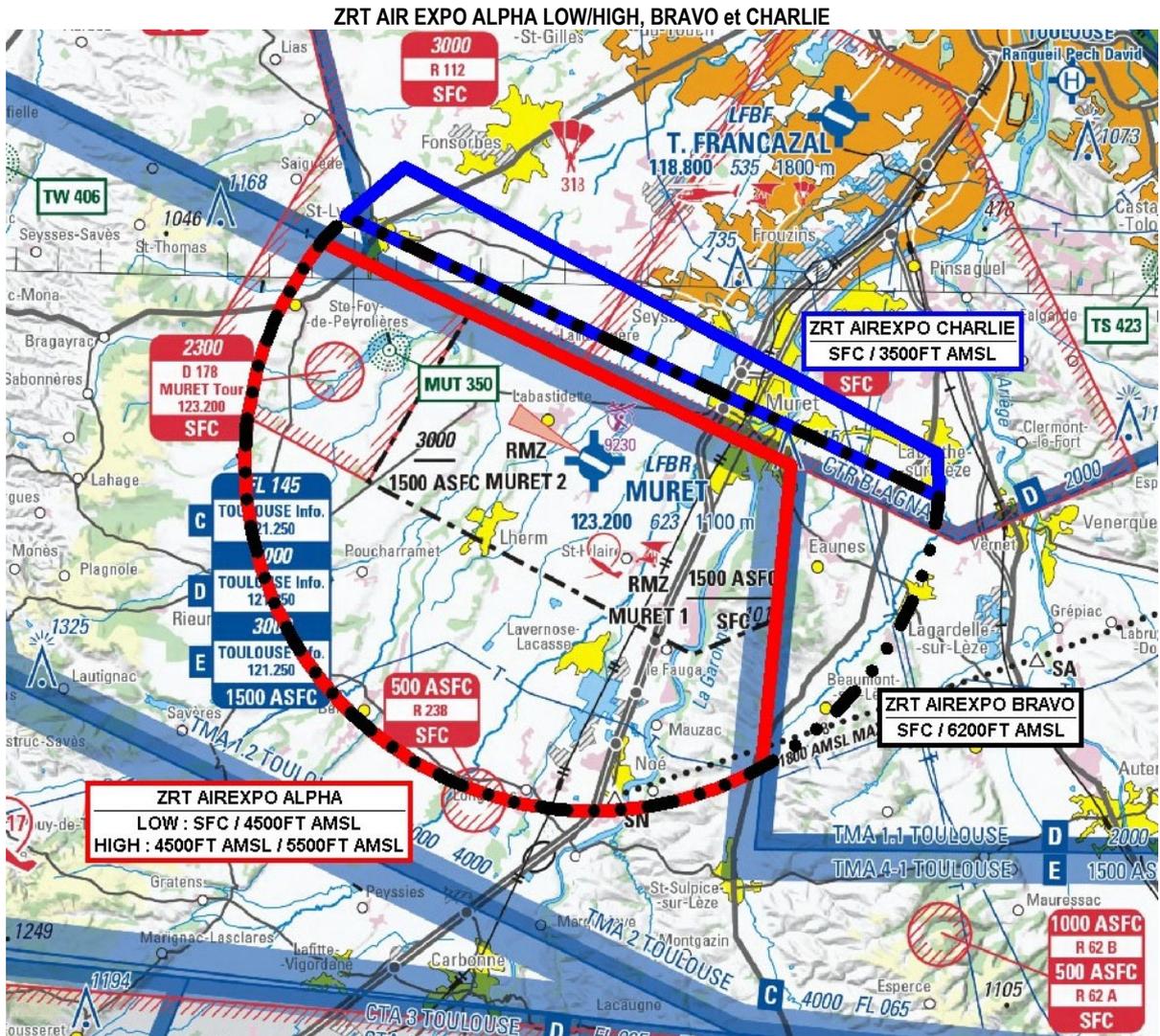


Objet : Création de quatre zones réglementées temporaires (ZRT) pour la manifestation aérienne
AIR EXPO 2024 à Muret Lherm

En vigueur : Du lundi 29 avril au samedi 11 mai 2024

Lieu : FIR : Bordeaux LFBB – AD : Toulouse Blagnac LFBO, Toulouse Francazal LFBF, Muret Lherm LFBR



Extrait carte « Toulouse Région Occitanie » 1/250 000 SIA - Édition 1-2023

ACTIVITÉ
Manifestation aérienne.
DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
ZRT AIREXPO ALPHA LOW : 29-09 : 0700-1830 (activable chaque jour 1H max dans le créneau) 10 : 0700-1900 11 : 0700-1800
ZRT AIREXPO ALPHA HIGH : 06-10 : 0700-1800 (activable une seule journée et 2H max dans le créneau) 11 : 0700-1800 (activable 2H max dans le créneau)
ZRT AIREXPO BRAVO et CHARLIE activables simultanément par NOTAM (préavis 48H) : 06-10 : 0700-1800 (activable une seule journée et 2H max dans le créneau) 11 : 0700-1800 (1H max dans le créneau).

INFORMATION DES USAGERS
Activité réelle connue de : MURET TWR : 123.200 MHz TOULOUSE INFO : 121.250 MHz

ORGANISME GESTIONNAIRE
MURET TWR

STATUT
Zones réglementées temporaires (ZRT) qui coexistent avec les espaces aériens contrôlés avec lesquels elles interfèrent et se substituent aux portions d'espaces aériens non contrôlés avec lesquelles elles interfèrent.

CONDITIONS DE PENETRATION
CAG / CAM , contournement obligatoire sauf pour : - les aéronefs participant à la manifestation - les aéronefs basés, selon des modalités définies entre la Direction des vols et Muret TWR. - les aéronefs assurant des missions de secours, de sauvetage, de douane, de police ou de sécurité civile, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions sur notification auprès de l'organisme gestionnaire.

SERVICES RENDUS
-Dans les parties des ZRT coexistant avec les espaces aériens contrôlés : Les organismes de contrôle habituels rendent les services de la circulation aérienne conformément à la classe des espaces aériens contrôlés précités.
-Dans les parties des ZRT se substituant aux portions d'espaces aériens non contrôlés : Information de vol et alerte.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES		
ZRT AIR EXPO ALPHA	ZRT AIR EXPO BRAVO	ZRT AIR EXPO CHARLIE
Limites latérales 43°21'46.00"N,001°19'58.00"E arc horaire de 6.00nm de rayon centré sur 43°26'57.00"N,001°15'49.00"E 43°30'37.00"N,001°09'17.00"E 43°26'58.00"N,001°20'30.00"E 43°21'46.00"N,001°19'58.00"E	Limites latérales 43°26'28.00"N,001°24'02.00"E arc horaire de 6.00nm de rayon centré sur 43°26'57.00"N,001°15'49.00"E 43°31'05.00"N,001°09'50.00"E 43°26'28.00"N,001°24'02.00"E	Limites latérales 43°26'28.00"N,001°24'02.00"E 43°31'05.00"N,001°09'50.00"E 43°31'57.00"N,001°11'12.00"E 43°27'12.00"N,001°23'59.00"E 43°26'28.00"N,001°24'02.00"E
Limites verticales LOW : SFC / 4500 FT AMSL HIGH : 4500 FT AMSL / 5500 FT AMSL	Limites verticales SFC / 6200 FT AMSL	Limites verticales SFC / 3500 FT AMSL

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES
<u>Les zones suivantes ne seront pas activées pendant les horaires d'activation effective des ZRT AIR EXPO :</u>
- LF-D 178 Sainte Foy de Peyrolières - LF-R 112 Fonsorbes
<u>Activités suspendues pendant les horaires d'activation effective des ZRT AIR EXPO :</u>
- AEM 9230 Muret - Voltige 6702 Muret - Aéronefs sans équipage à bord, Muret-Rayat
<u>Restrictions sur les procédures arrivée/départ de LFBO et LFBF (publications complémentaires par NOTAM) :</u>
- plancher des STAR SECHE, LMB, TOPTU et ASPET modifié au FL080 - plancher des attentes SURAS et SULIT relevé au FL080
❖ Toulouse Blagnac LFBO : <ul style="list-style-type: none"> • Procédures d'approche 32L et 32R via les IAF SULIT, OGRIL et AGENO suspendues (guidage radar) • API 32L et 32R modifiées en altitude : montée vers le FL080 sauf clearance contraire des services ATS • Les départs GAUDE 6A et LMB 6A seront modifiés par NOTAM
❖ Toulouse Franczal LFBF : <ul style="list-style-type: none"> • SID TW 1A suspendu • SID TLF 1A interdits (uniquement lorsque ZRT AIR EXPO BRAVO active) • Procédures d'approche 11/29 via les IAF SULIT, SURAS, TLF et IBF11 suspendues (guidage radar et uniquement pour les ZRT AIR EXPO ALPHA LOW / HIGH) • Procédures d'approche 11/29 interdites lorsque ZRT AIR EXPO BRAVO active • API 29 modifiée : montée vers le FL070, pente mini 4 % pour les procédures NDB, et 5 % pour les procédures RNAV.